



Serment de la Nation

*Nous jurons de rester à jamais fidèles à la Nation, à la
Loi et au Roi de maintenir la Constitution décretée par l'Assemblée
Nationale et acceptée par le Roi; de protéger conformément
aux lois, le surdit des personnes et des propriétés, la libre cir-
culation des grains et substantances dans l'intérieur du Royaume et
la perception des contributions publiques, sous quelque forme quel-
conque, de dominer une à tous les français par les
liens indissolubles de la fraternité.*

Inscriptions sur l'Arc de Triomphe

*La patrie ou la mort pourvu nous armer...
Meurens pour la défendre, ou vivons pour l'amour.
Consacré au grand travail de la consolidation, nous la terminerons.
Lépamez-nous ordonnans. Recommandez que l'opposant la nation en héritage.
Tout nous offre d'honorables présages... Tout flâne nos devoirs...
Douce paix, loin de nous écarter les orages... Et amble nos plaisir...
Vous cherchez cette liberté, vous la possédez maintenant...
montrez vous dignes de la conserver.*

VUE DU CHAMP DE MARS, LE 14 JUILLET 1790.

*Dédicée et Presentée à M. Charon, Président de la Commune
de Paris, pour le Pacte Fédératif et auteur de la Confédération
nationale. Par Son très obéissant Serviteur
Mandar, Architecte civil et militaire*

Paris, chez Berthault, Graveur, Rue St Louis au Marais, N° 14.

*Le Roi d'un peuple libre est
seul un Roi puissant.*

*Les droits de l'homme étaient incon-
nus depuis des siècles; ils ont été re-
tablis pour l'humanité entière.
Nous ne voulons craindre plus
subalternes tyrans...
Vous qui nous opprimez, sous-
tendent nommés différents.*

Sur l'Autel de la Patrie

*Mes mortels sont égaux, ce n'est pas la naissance.
C'est la seule vertu qui fait la différence.
La loi dans tout état doit être universelle.
Les mortels, quels qu'ils soient, sont égaux devant elle.
Songez aux trois mœurs sacrées qui garantissent ces
décrets: la Nation, la Loi, le Roi.
La nation c'est vous, la loi c'est encore vous,
c'est votre volonté, le Roi c'est le gardien de la loi.*

Serment du Roi

*Moi, Roi des Français, je jure à
la nation, d'employer tout le
pouvoir que m'est délégué par
la loi constitutionnelle de l'Etat,
à maintenir la constitution décri-
tée par l'Assemblée nationale, et
acceptée par moi, et à faire exé-
cuter les lois.*